

ANALYSE

Quand les GAFA paieront-ils leurs impôts ?



L'acronyme GAFa désigne les quatre géants du numérique : Google, Amazon, Facebook et Apple (on y ajoute souvent Microsoft et Netflix). Ils désignent parfois, de manière plus large, toutes les multinationales de l'économie numérique. Ils ont d'abord impressionné grâce à leur innovation, mais aussi grâce à leur chiffre d'affaires colossaux et leur capitalisation boursière atteignant des sommes jusqu'alors inimaginables. Cependant, les GAFa inspirent désormais de la méfiance: vente des données personnelles, ingérence dans les élections, position monopolistique empêchant la concurrence, mais aussi optimisation fiscale démesurée.

En quelques mots :

- En Europe, les géants du numérique paient en moyenne 9 % d'impôts sur leurs bénéfices, contre 23 % pour les entreprises relevant d'autres domaines.
- Le projet d'une « taxe GAFa » ne fait cependant pas l'unanimité autour de la table des négociations.
- Mais plusieurs pays ont décidé d'adopter une loi similaire au niveau national.

Mots clés liés à cette analyse : justice fiscale, exil fiscal, optimisation fiscale.

INTRODUCTION

Il y a quelques semaines, les membres de l'Union Européenne discutaient la potentielle mise en place d'une « taxe GAFa », un impôt européen sur les géants de l'internet et du numérique. Mais les décisions de l'UE en matière de fiscalité requièrent l'unanimité. Ainsi, face au blocage de plusieurs pays¹, aucun accord n'a été trouvé. L'idée d'une taxe GAFa n'a cependant pas été abandonnée. Elle est de fait discutée à l'échelle nationale, notamment en Belgique, en France, en Espagne ou encore en Italie. Elle sera également discutée au sein de l'OCDE².

¹ La Suède, la Finlande, le Danemark et l'Irlande

² Organisation de coopération et de développement économique : organisme international visant à promouvoir, notamment, l'économie de marché et la croissance économique.

Les GAFAs paient-ils leurs impôts ? Pourquoi l'UE n'est-elle pas parvenue à trouver un consensus ? Quelles sont les alternatives pour plus de justice fiscale ?

1. La situation actuelle : impôts (im)payés et optimisation fiscale.

En Europe, les géants du numérique paient en moyenne 9 % d'impôts sur leurs bénéfices, contre 23 % pour les entreprises relevant d'autres domaines. En Belgique par exemple, Facebook a payé 152.000 euros d'impôt en 2016, alors que son bénéfice imposable s'élevait à 375.000 euros et que la somme générée par ses revenus publicitaires sur le territoire belge est estimée à 110 millions d'euros³. Les revenus de la société sont en réalité encaissés en Irlande, où l'impôt sur les sociétés est très faible. Autre exemple : selon Attac, 74 % du chiffre d'affaires réalisé par Google, Amazon, Facebook et Apple en France est dissimulé⁴.

Si cette situation est possible, c'est principalement à cause de failles dans les lois fiscales à l'échelle internationale.

Premièrement, une entreprise, que son activité soit matérielle ou immatérielle, est taxée dans le pays où est situé son siège social, mais aussi, dans les pays où elle détient un établissement stable, c'est-à-dire où elle dispose de bureaux ou de représentants pouvant signer des contrats pour l'entreprise⁵. Si une entreprise n'est pas établie de manière stable en Belgique, elle n'y paie pas d'impôts (comme c'est le cas d'Amazon, qui est établi au Luxembourg).

Ensuite, pour faire parvenir leurs bénéfices dans leurs sièges sociaux situés dans des pays à la fiscalité avantageuse, les GAFAs font « remonter » leurs bénéfices en faisant payer aux filiales nationales des redevances de droit intellectuel au siège social⁶; ou plus

³ CLOOT Amandine, COUNASSE Xavier. Le hold-up fiscal des géants du net - Où part votre argent quand vous achetez leurs produits ? Le Soir, 16 septembre 2017, <https://plus.lesoir.be/114432/article/2017-09-16/le-hold-fiscal-des-geants-du-net> (consulté le 26/06/2019)

⁴ Attac France. La taxe GAFAs une fausse solution à l'évasion fiscale. Note de décryptage, 7 avril 2019, page 201, <https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/la-taxe-gafa-une-fausse-solution-a-l-evasion-fiscale> (consulté le 26/06/19)

⁵ Cf note 3

⁶ LAMER Elodie. Ne pas s'entendre entre européens sur une taxe GAFAs ferait petit bras. Le Soir. 8 mai 2019, <https://plus.lesoir.be/223089/article/2019-05-08/ne-pas-sentendre-entre-europeens-sur-une-taxe-gafa-ferait-petit-bras> (consulté le 26/06/19)

simplement en dématérialisant leur activité dans un pays pour s'installer dans un autre. C'est le cas de Booking qui est installé et paie ses impôts aux Pays-Bas, même s'il gagne des revenus en Belgique. Ces pratiques sont tolérées par les administrations fiscales, bien qu'elles visent clairement à contourner l'impôt.

Ainsi, les GAFAs déclarent dans des pays à la fiscalité basse leurs bénéfices issus d'activités économiques réalisées dans des pays à la fiscalité élevée. A l'échelle européenne, les GAFAs siègent en Irlande, aux Pays-Bas ou encore au Luxembourg où la fiscalité y est avantageuse. Pourtant, la majeure part de leur chiffre d'affaires est réalisée hors de ces pays, en Belgique, en Allemagne ou en France.

2. L'échec de la première tentative d'accord européen

Le projet

Face à l'injustice fiscale découlant du processus d'optimisation des impôts des GAFAs, et sous l'impulsion des ministres des Finances français et allemand, soutenus par leurs homologues italien et espagnol, le Conseil de l'Union européenne a mis sur la table le dossier brûlant de la « taxe GAFAs » en décembre dernier.

Le « projet de taxe sur les services numériques » (TSN) prévoyait de taxer à hauteur de 3% le chiffre d'affaire des GAFAs, et autres géants du numérique, généré par des activités en ligne, notamment la vente de données personnelles et la vente d'espace publicitaire.

Nombre d'experts justifient cette taxe en considérant que la valeur-ajoutée est créée par les utilisateurs européens. Les données mises à disposition par ces utilisateurs sont vendues par les multinationales de l'économie digitale⁷. De plus, ces mêmes utilisateurs produisent de la valeur en « consommant » la publicité distribuée par les GAFAs.

Plutôt que de payer des impôts dans les pays où les entreprises sont présentes physiquement, il serait intéressant qu'elles en paient là où elles produisent de la valeur⁸. Il semblerait donc légitime que les géants du numérique paient correctement leurs impôts au sein de l'UE.

⁷ BERNIS Dominique. Facebook : si c'est gratuit, le produit, c'est vous !, Le soir, 16 février 2018, <https://plus.lesoir.be/140535/article/2018-02-16/facebook-si-cest-gratuit-le-produit-cest-vous> (consulté le 26/06/2019)

⁸ DANIEL Julie, Qu'est-ce que la taxe GAFAs ? Toute l'Europe, 8 avril 2019, <https://www.touteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-la-taxe-gafa.html> (consulté le 26/06/2019)

Les causes de son naufrage

Malgré de nombreuses concessions sur le projet initial de la part de la France pour tenter de rallier les Allemands à leur cause, le projet de taxation européen des GAFAs n'a pas été adopté. Les ministres des Finances irlandais, suédois, finlandais et danois ont refusé le projet, notamment car ils craignaient des représailles de la part de Washington.

En effet, l'administration Trump s'oppose à tout projet de taxation des GAFAs. L'instauration d'un tel impôt entraîne donc le risque d'une riposte américaine : une hausse des impôts sur des produits et services importés d'Europe ou la contestation de cet impôt à l'OMC⁹. C'est principalement par peur de ces représailles que plusieurs pays ont refusé la taxe GAFAs.

L'Allemagne a contribué à vider de sa substance le projet de taxe (baisse du taux d'imposition, limitation des activités concernées par l'impôt), avant son abandon, face aux risques de sanctions économiques sur son industrie automobile. La Suède craignait des mesures de rétorsions contre son application de streaming de musique, Spotify. Quant à l'Irlande, la mise en place d'une taxe européenne lui a fait redouter de perdre sa place parmi les capitales européennes des multinationales, acquise grâce à du dumping fiscal¹⁰, et lui garantissant une bonne santé économique. A titre d'illustration : l'impôt sur les sociétés est de 34 % en Belgique, contre 12,5 % en Irlande, où il descend même à 10 % dans les zones franches¹¹; c'est pourquoi les GAFAs installées en Irlande contribuent à 40% des recettes de l'impôt sur les sociétés irlandaises¹².

Face à tant de voix dissonantes, le projet européen de « taxe GAFAs » n'a pas su faire consensus et a donc été abandonné au grand dam de pays comme la France, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche ou encore le Royaume-Uni, ouvertement en faveur d'un impôt sur les activités des géants du numérique. Le conseil de l'UE a cependant assuré que, si aucun accord n'était trouvé à l'échelle de l'OCDE, il se saisira une nouvelle fois de ce dossier.

⁹ Organisation mondiale du commerce : organisation internationale régissant les accords commerciaux entre pays.

¹⁰ Politique fiscale d'un pays consistant à imposer à taux très bas les capitaux et entreprises pour les attirer sur son territoire national.

¹¹ Zones d'un État où les entreprises disposent d'avantages fiscaux.

¹² ONNASSIEUX Mathilde, L'Irlande, un paradis fiscal pour les GAFAs, Arte, 2019, <https://www.arte.tv/fr/videos/087420-000-A/l-irlande-un-paradis-fiscal-pour-les-gafa/> (consulté le 26/06/2019)

3. Des taxes aux échelles nationales pour plus de justice fiscale ?

Un projet de taxation à l'échelle de l'OCDE

Après l'échec du projet européen, le dossier « taxe GAFA » a été confié à l'OCDE. Ainsi, en mai 2019 au siège de l'OCDE, 129 pays se sont accordés sur le fait qu'une réforme fiscale était nécessaire. Hors de l'UE, Singapour et l'Inde travaillent également à la mise en place d'une taxe sur les géants du numérique.

Les ministres des Finances du G20, réunis début juin 2019 au Japon (avant le sommet du G20 qui aura lieu fin juin 2019), ont abordé le sujet de la taxe GAFA. Si l'idée d'une réforme fiscale fait consensus, il reste à mettre au point les conditions et les moyens d'application, ce qui s'avère un travail laborieux.

Ce consensus autour d'une réforme de l'impôt des géants du numérique est possible grâce au changement de position récent des États-Unis. Depuis quelques mois, de nombreux républicains et démocrates ont commencé à s'attaquer aux GAFA et font même planer l'ombre d'un démantèlement avec l'usage de la loi antitrust¹³.

En attendant, même si il y a un accord sur la nécessité de réformer la fiscalité des multinationales du numérique, sa mise en place n'aura pas lieu avant, au mieux, 2021.

Des projets nationaux

Cette échéance est trop loin pour certains pays, qui ont décidé d'engager un processus législatif pour adopter une « taxe GAFA ». C'est le cas de l'Italie et de l'Espagne. En Autriche et au Royaume-Uni, des lois ont déjà été votées et les géants du numériques seront taxés dès 2020. La mise en place de cette taxe a également été votée en France et sera applicable pour l'année 2019.

En Belgique, une proposition de loi a été déposée en janvier 2019 par la députée CDH Vanessa Matz. Le projet reprenait les grandes lignes du projet européen : taxe à hauteur

¹³ Sherman anti-trust act (1890) : loi votée au Etats-Unis autorisant la justice d'un pays à démanteler une entreprise portant atteinte à la concurrence.

de 3 % sur le chiffre d'affaire de certaines activités des géants du numérique, notamment les revenus issus de la publicité et de la vente de données, dont le chiffre d'affaire global est de plus de 750 millions d'euros dont 50 millions d'euros à l'échelle européenne. Mais au mois de mars 2019, le projet a été rejeté par la commission des Finances de la chambre, mettant fin au projet d'une taxe GAFA belge.

Le projet de loi européen a été adopté en 2018 et 2019, à l'échelle nationale, dans plusieurs pays: en France, en Autriche et au Royaume-Uni. D'autres pays, l'Espagne et l'Italie notamment, ne devraient pas tarder à suivre.

L'ambition européenne est bonne. Cependant, elle n'est pas suffisante aux yeux de beaucoup, dont l'organisation Attac¹⁴.

Le projet européen prévoit : un impôt de 3 % sur le chiffre d'affaires issu de la vente de données et des revenus publicitaires. On peut faire deux critiques à ce projet d'impôt :

- les activités taxées n'englobent qu'une partie des activités totales des GAFA, par exemple Apple et Amazon ont également des activités matérielles. Les activités numériques d'Apple ne représentent que 13 % de son chiffre d'affaire.
- les GAFA et autres géants du numérique déclarent peu de leurs activités en Europe. Selon Attac, les GAFA ne déclarent en moyenne que 28 % de leur activité réelle sur le territoire français par exemple. Le manque à gagner est donc très élevé.

CONCLUSION

Face à la numérisation de l'économie, aux nouvelles sources de revenus qu'elle engendre, mais également pour garantir la justice fiscale, il est nécessaire de réformer un système fiscal qui n'est plus adapté.

Google Belgique, dont les revenus liés à la publicité sont perçus en Irlande et envoyés aux Bermudes (un paradis fiscal), n'a payé en Belgique que 740.000 euros d'impôts pour un bénéfice de 1,9 millions d'euros et un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros. Si les revenus liés à la publicité étaient inclus au chiffre d'affaires déclaré à l'administration fiscale belge, celui-ci s'élèverait à 220 millions d'euros¹⁵, et les impôts à payer seraient

¹⁴ Cf note 4

¹⁵ Cf note 3

multipliés en conséquence.

Ainsi, l'économie se dématérialise, se digitalise, facilitant l'optimisation fiscale. Une taxe GAFA permettrait d'assurer des revenus fiscaux plus justes. Cependant, elle serait plus efficace à une échelle supranationale, la plus globale possible, européenne ou transnationale.

Daphné BURGER-BODIN

Relecture : Annika CAYROL

Juin 2019

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société : *Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

Finance et individu : *Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

Finance et proximité : *Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire. Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.